



**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU 5 FÉVRIER  
2010  
RESTAURANT COURONNE COURRENDLIN**

Membres présents: 76 (32.9% de participation)  
Membres excusés: 26

Sont excusés :

MM. Raoul Sautebin	Thierry Maître	Ulrich Jordi	Claude Tendon
Raphaël Bürki	Gérard Chèvre	Ivan Stoquet	Marc Mertenat
Dominique Bättig	Mickaël Koller	René Wagner	Fernand Montavon
Christian Ludwig	Adrien Lovis	Lionel Lovis	J-Pierre Seidler
Marcel Mahon	André Keller	Gérard Chételat	Jean Gasser
Michel Buchwalder	Claudine Buchwalder	Koller René	Bernard Koller
Alois Aschwanden	Yann Aschwanden		

**1) Salutations :**

Le président Bernard Graedel ouvre l'assemblée à 19.40 h. et salue spécialement

MM. Bernard Hulmann, président d'honneur  
Etienne Dobler, président de la FCJC  
J.-Claude Schaller, garde cantonal  
Georges Lachat, chef de chasse  
MM. les remplaçants des chefs de chasse  
MM. les gardes faunes auxiliaires ainsi que tous les membres présents.

Scrutateurs : sur proposition du président. MM Denis Zanetta, J-Luc Meusy et Damien Gunzinger sont désignés scrutateurs.

L'assemblée accepte l'ordre du jour élaboré par le comité et figurant sur la convocation du 20 janvier 2010 sans modification.

**Honneurs aux membres disparus :**

Nous devons cette année malheureusement déplorer le décès de 3 membres de notre société, ce sont :

† GILBERT FLEURY  
† CHARLES DUPLAIN  
† REMY FLEURY

Par la même occasion, il est également rendu hommage à deux anciens chasseurs décédés, ce sont :

† CAMILLE MEYER  
† MARCO VILLORINI

L'assemblée se recueille et observe une minute de silence à la mémoire de ces disparus.

## 2) Procès-verbal de l'assemblée générale du 6 février 2009 à Bassecourt :

Le procès-verbal est à la disposition des membres sur les tables. Il a également été envoyé aux membres qui nous ont transmis leur adresse Email.

Le pv est accepté sans observation avec les remerciements d'usage au secrétaire.

### 3.1) Rapport du président :

Le président nous donne connaissance d'un rapport très détaillé qui résume parfaitement les faits importants de l'année 2009 :

- Mars Le représentant de notre société à la Fondation Territoires Naturels a été désigné en la personne de Gilles Chételat, vice-président.  
Notre comité s'est constitué comme suit :  
Vice-président : Gilles Chételat  
Commission chiens : Frédéric Buschlen, responsable  
Commission de protection : Christophe Keller., responsable (nouveau)  
Responsable du chalet : Eric Strahm  
Asseseurs : Patrick Sauvain, Christophe Montavon, Germain Willemin  
Responsable cantine : Pierre Voyame  
Organisation en détail de l'Assemblée FCJC, Courfaivre, 14/15 mars 2009
- Avril Lettre à la FCJC pour lui demander de prendre en charge tous les frais inhérents au parc à gibier de Courtételle. La FCJC, par son président s'est engagée à établir un projet de convention pour la gestion optimale de ce parc.
- Mai Lettre au Skeet-Club de Delémont dans le but d'organiser un tir de chasse à Domont. Malheureusement, notre démarche n'a pas reçu de réponse positive.
- Juin Préparation de l'assemblée d'été du 3 juillet à Delémont avec la participation de M. Christian Hebeisen. Thème : « **Le sanglier** »  
Remarques : participation plus que décevante ! Dès lors, il est convenu que sauf « événement extraordinaire » l'assemblée d'été n'aura plus lieu.  
Convocation de la Commune de Courfaivre et du Service cantonal des Forêts pour nous reprocher d'avoir, sans demande préalable et donc sans permis construit un toit sur la statue du chien sculpté à proximité du chalet. Cette construction devra être démontée.
- Juillet Nous avons assuré l'intendance à l'occasion de la journée cantonale d'exams des chiens de chasse au chalet de Courfaivre, le 4 juillet.  
Un nouveau mirador a été construit au parc de Courtételle. Il est terminé et son coût a été totalement pris en charge par la FCJC qui a sollicité l'Etat ainsi que différentes institutions pour financer les travaux.
- Novembre Le Service de l'Environnement met en consultation deux projets :  
➤ **la réorganisation de l'activité des GFA :**  
Vingt GFA seront nommés pour tout le canton. Les places seront mises au concours et même les GFA déjà en fonction devront postuler.  
Ni la FCJC, ni les sociétés de chasse ne seront consultées.  
➤ **la réorganisation de l'activité de chefs de chasse :**  
Les secteurs seront maintenus, mais les chefs de chasse devront faire acte de candidature. Un super-chef sera nommé au-dessus ces chefs de chasse. En cas de nécessité, il pourrait être organisé simultanément trois traques dans le même secteur. Affaire à suivre !
- Décembre - organisation et déroulement de la St-Hubert :

La traque aux sangliers s'est déroulée dans le secteur no. 2 sous la responsabilité de Georges Lachat. Les sangliers présents dans la traque ont su passer entre les balles des tireurs...

Deux petits groupes se sont lancés à la chasse de maître Goupil avec des chiens de terriers : beau résultat avec 4 renards au tableau.

La messe de St-Hubert en l'Eglise de Glovelier rehaussée par la participation des trompes de Chasse St-Hubert de Delémont a connu une belle affluence.

La soirée récréative s'est déroulée à la salle paroissiale de Courfaivre. Un excellent repas a été servi par Pierre Voyame et son équipe qui ont assuré l'intendance jusque tard dans la nuit.

Un petit bémol cependant en ce qui concerne la participation une fois encore bien décevante !

La prochaine St-Hubert se déroulera dans le Val-Terbi avec repas du soir dans un établissement public.

Janvier 2010 : Préparation de l'assemblée de ce soir y compris les prises de position de votre comité sur les différentes propositions de modification du règlement 2010/2011.

#### Secteurs des traques :

En passant de 4 à 3 secteurs, l'objectif fixé était de réduire la pression sur le sanglier, c'est-à-dire que les hardes seraient moins bousculées. Effectivement, elles se déplacent souvent très loin si elles sont chassées dans une région. Initialement, cette demande émanait de la FCJC et il nous avait été spécifié que, le cas échéant, l'Etat l'imposerait !

#### Allez donc comprendre le nouveau projet de l'Office de l'Environnement :

- d'une part, il nous est annoncé que trois traques pourraient avoir lieu simultanément dans le même secteur et,
- d'autre part, dans les directives données cette année aux chefs de chasse, il leur a été interdit de formuler des réserves de tir, notamment de dire qu'il faut épargner les « laies meneuses » !

#### Estimation des dommages causés par le gibier :

Comme annoncé en 2009, l'Etat a désigné quelques collègues chasseurs pour effectuer ces travaux.

#### Cotisations de nos membres :

Pour 2008, 15 de nos membres n'ont pas encore réglé le montant de leur cotisation. Pour l'année 2009, 33 membres sont dans le même cas.

#### Statistiques de la saison 2009 :

Nombre de permis général délivré : 382  
Chamois : permis délivrés : 60 animaux tirés : 43  
Lièvres : permis délivrés : 30 animaux tirés : 8

		Delémont	Franches-Montagnes	Ajoie	Total
<u>Sangliers</u> :	Affût	17	5	29	51
	Battue	71	33	130	234
	Permis général	30	10	101	141
	<b>Total</b>	<b>118</b>	<b>48</b>	<b>260</b>	<b>426</b>

Chevreaux : Animaux tirés : 1'162 (soit 3.01 par chasseur)

En conclusion de son rapport, notre président veut encore relever les points positifs suivants :

- l'excellent travail réalisé par la FCJC, spécialement par son comité.  
Les résultats aujourd'hui montrent que la voie choisie était la bonne :
  - depuis 10 années, 3 chevreuil tirés par chasseur
  - les deux dernières années, en moyenne le tir d'un sanglier par chasseur

- le maintien au plan de chasse d'espèces contestées en tant que gibier chassable, tel que le lièvre et la bécasse
- la mise sous toit d'un mandat de prestations ou, vu différemment, la reconnaissance par l'Etat des travaux que nous conduisons.
- La formation des nouveaux chasseurs... etc.

Que toutes les personnes qui ont réalisé ces objectifs soient au nom de notre société félicitées et remerciées !

Bernard Graedel tient à remercier également toutes les personnes qui s'engagent pour assurer la bonne marche de notre société : les membres du comité, particulièrement le caissier et le secrétaire, les GFA, les chefs de chasse et leurs remplaçants, le chef cantinier ainsi que toutes les personnes qui, régulièrement nous apportent leur aide lors de manifestation. Il n'oublie pas de citer également les Trompes de chasse St-Hubert ainsi que les gardes cantonaux de la faune.

Les conclusions négatives suivantes sont aussi relevées par notre président :

Il relève le comportement de certains chasseurs qui lors de la pratique de la chasse se croient « en pays conquis » et qui n'acceptent ou ne tolèrent pas de partager avec les autres utilisateurs les magnifiques territoires naturels de notre belle région.

Des comportements irresponsables amènent aujourd'hui les chefs de la place d'armes de Bure à demander au pouvoir politique que toute activité de chasse soit interdite sur toute la surface de la place.

Autre intervention sévère, celle des autorités de Lugnez qui s'insurgent contre des actions de chasse sur le territoire de leur commune, ceci suite à un tir proche des habitations et en direction de celles-ci lors d'une traque aux sangliers !

A ce rythme là nous allons à grand pas vers des interdictions de chasse dans tous les sites parcourus par le public : piste VTT, parcours Vita, pistes cyclables...

Dans les informations générales, le président veut encore signaler à l'assemblée que la FCJC va entreprendre la révision des ses statuts. Nous attendrons l'achèvement de ce travail pour nous lancer dans le « toilettage » des nos propres statuts.

Il annonce aussi que l'Office de l'Environnement effectue des essais d'effarouchement sonores avec des appareils posés tous les 50 m. Les appareils fonctionnent la nuit et sont déclenchés par la luminosité des phares. Ces engins ont une durée de vie de 5 ans et leur coût avoisine Fr. 50.-

En cas d'essais concluants, la FCJC sera sollicitée pour poser ces appareils sur l'ensemble du réseau routier de notre canton en favorisant, bien entendu, les secteurs délicats où le gibier est le plus accidenté par des collisions avec des véhicules.

Pour terminer, le président informe encore l'assemblée que l'Office de l'Environnement effectue un suivi sur le lynx et le chat sauvage.

Le président est chaleureusement applaudi pour son excellent rapport très circonstancié. Sur demande du vice-président aucune précision n'est demandée et aucune question n'est formulée.

### **3.2) Rapport du responsable de la commission de la protection du gibier :**

Cela fait une année que Christophe Keller occupe le poste de responsable de la protection pour le district de Delémont, et cela pas sans efforts. Pour l'épauler à cette responsabilité, il a reçu l'appui de Christophe Montavon et Stéphane Erard. Il remercie ces deux personnes de leur bonne collaboration.

Les différents points de cette année fructueuse ont été les suivants :

Pose de bandes alu avec les candidats chasseurs dans le district, surtout aux endroits où les accidents dû au gibier sont nombreux.

#### Sauvetage des faons :

Enormément d'heures de travail ont été effectuées dans les secteurs des 48 personnes disponibles pour le sauvetage des faons.

#### Statistiques :

Faons sauvés :	58	Faons fauchés :	25
----------------	----	-----------------	----

Christophe Keller remercie toutes les personnes qui ont participé à ces sauvetages ainsi que tous les agriculteurs qui ont demandé de l'aide.

Christophe a demandé à Mme Marianne Mérat, enseignante à l'école d'agriculture de Courtemelon, de sensibiliser les jeunes agriculteurs aux sauvetages des faons. Cela sera fait par ses soins en classe de Courtemelon et ceci toutes les années.

#### Piégeage :

Il y a eu plusieurs endroits de piégeage : Montsevelier, Corban, Vicques, Courroux, Châtillon, Courtételle, Courfaivre, Bassecourt et Glovelier. Ont été capturées 114 corneilles et 24 pies.

Il remercie les personnes qui ont participé à ces captures.

Christophe Keller présente aussi à l'assemblée la nouvelle affiche destinée au tout public, afin que soit tenu en laisse le compagnon des promeneurs en période de mises bas et couvaisons.

Il stipule encore que si des personnes sont intéressées à venir renforcer son équipe, il reste encore de la place, et que toutes seront les bienvenues.

### **3.3) Rapport du responsable de la commission des chiens :**

Frédéric Buschlen donne connaissance à l'assemblée du rapport établi par Michel Buchwalder :

Comme on a pu s'en rendre compte en consultant la revue Chasse Nature l'équipe de l'éducation des chiens a été quelque peu modifiée. Le groupe se compose actuellement de Marguerite Montavon, Thierry Badet, Denis Huguelet et Michel Buchwalder.

Le cours d'introduction s'est déroulé à Glovelier le 21 mars. Le but de cette journée était de montrer aux personnes intéressées ce qu'il est possible de demander à son compagnon de chasse, tel que :

- Obéissance avec et sans laisse
- Rapport de renard
- Piste de rouge avec témoin
- Traine de lièvre et renard
- Même la garde d'objets et la défense de son maître

Les cours ont connu un vif succès avec 22 inscriptions. Dans ces inscriptions sont inclus les conducteurs qui avaient déjà passé les épreuves mais qui voulaient obtenir une meilleure obéissance de leur chien. Ce sont donc 11 tandems qui ont pris part à l'examen, résultat : 10 réussites et un seul échec.

Concernant les chiens de sang, 14 inscriptions ont été enregistrées et après 10 week-ends d'entraînement, ce sont 10 équipes qui sont présentées aux examens.

Les résultats : 1 chien a effectué une piste de 1000 m avec succès  
8 chiens ont effectué une piste de 500m avec succès  
1 chien a échoué.

Toutes les personnes qui ont œuvrées à la bonne marche des cours et examens sont remerciées.

### **4.1) Comptes 2009 – rapport du caissier :**

Les comptes 2009 laissent apparaître une perte avant amortissements de **Fr. 2'103.30** alors que le budget tablait sur un bénéfice de **Fr. 2700.-**

<b>COMPTE PERTES ET PROFITS 2009</b>		
	<b>EFFECTIF</b>	<b>BUDGET</b>
	Fr.	Fr.
Parc et matériel	501.00	500.00
50ème du parc		500.00
Assemblée d'été et journée des chiens	1'135.50	-
Assemblées délégués	(738.75)	350.00
Assurances	699.50	700.00
Matériel de bureau et frais de port	783.45	1'000.00
Frais bancaires	421.95	500.00
Comités, divers, dons	2'137.00	2'100.00
Cotis. FCJC, Diana CH, Fonds Nature & Env.	7'956.00	7'560.00
St-Hubert	751.00	500.00
Chalet de Courfaivre	2'687.60	700.00
Protection	250.60	200.00
Trompes St-Hubert	400.00	
Vente de plaquettes 120ème	(20.00)	(60.00)
Tir de chasse / Jass (budget)		(1'700.00)
Assemblée Diana Suisse	(1'772.95)	
Intérêts	(154.45)	(50.00)
Cotisations	(10'800.00)	(10'500.00)
Travaux payés	(2'134.15)	(5'000.00)
<b>Perte avant amortissements</b>	<b>2'103.30</b>	<b>(2'700.00)</b>
Amortissements plaquettes 120ème	1'222.50	1'200.00
Amortissements machines	1'300.00	1'300.00
<b>Résultat 2009 (perte)</b>	<b>4'625.80</b>	<b>(200.00)</b>

Le caissier relève les quelques points qui affichent une forte variation par rapport au budget:

**50ème du parc:** il était prévu d'organiser une manifestation au parc qui devait générer une charge de 500.-. Elle n'a pas eu lieu et cette charge a été épargnée.

**Assemblée d'été et journée des chiens:** ces 2 manifestations décidées en cours d'année par votre comité n'avaient pas été portées au budget et nous ont coûté Fr. 1'135.50. Cette surcharge de coûts est compensée quasiment au franc près par le point suivant :

**L'assemblée des délégués:** que nous avons budgétisée en charge pour Fr. 350.- alors qu'en fait elle nous a rapporté Fr. 1'088.75. La différence s'explique par le fait que lors de l'établissement du dernier budget, nous ne savions pas que notre section allait organiser cette assemblée de la FCJC. On pensait simplement envoyer nos délégués en Ajoie et être facturé pour les repas. Puis en cours d'année, il a été décidé que la section de Delémont allait organiser cette assemblée pour soulager la section de Porrentruy qui devait mettre sur pieds quelques mois plus tard l'assemblée de Diana Suisse.

**Chalet de Courfaivre:** nous avons dépassé le budget de Fr. 1987.60 et ceci s'explique par le fait que le comité a accepté la construction d'une place en pavés, le long du chalet, équipée de façon à ce que des bâches puissent être tendues pour abriter la place en cas de mauvais temps. La construction de cette place se chiffre à Fr 1'660.-. D'autre part, dans ces charges enregistrées sous le chalet de Courfaivre, figurent aussi des achats de boissons pour environ Fr. 700.-. Ces boissons seront vendues lors de futures manifestations au chalet. Sans la construction de cette place, et en tenant compte du stock de vin qui sera vendu en cours d'année, les frais du chalet seraient restés à un niveau de Fr. 400.-, soit dans les limites du budget de Fr. 700.-.

**Trompes St-Hubert:** le don de 400.- n'avait pas été prévu au budget.

**Tir de chasse / Jass :** lors de l'établissement du budget 2009, nous pensions organiser un jass ou un tir de chasse avec une recette de 1700.-. Puis notre section s'est vue confiée l'organisation de l'assemblée FCJC et nous avons décidé de ne pas organiser de tir ou de jass, en espérant que l'assemblée FCJC nous rapporte la somme équivalente. Ce qui a été le cas, avec une recette de Fr. 1772.95. D'un point de vue financier, l'assemblée FCJC a donc parfaitement remplacé le tir de chasse ou le jass budgété.

**Travaux payés:** c'est ici le poste qui présente la plus grande variation par rapport au budget, soit un excédent de charges de Fr. 2'865.85. L'explication provient du fait que des travaux agendés à Courfaivre dans le cadre des compensations N16 ne se sont pas réalisés, faute de bras. D'autre part, les heures de machines que la Fondation Territoires Naturels rembourse n'ont pas été payées par le canton, ce qui nous a occasionné un manque à gagner de Fr. 1100.-

Le résultat avant les amortissements est donc une perte de **Fr. 2103.30**.

Les amortissements concernent le stock de plaquettes éditées à l'occasion du 120<sup>e</sup> de notre société, pour Fr .1'222.50.

Rappelons que ces amortissements sont des opérations comptables et non financiers car les biens concernés ont été payés en totalité lors de l'achat.

**Le résultat 2009 est donc une perte nette de Fr. 4'625.80**

En conclusion, l'année 2009 se solde malheureusement par une diminution de nos liquidités de **Fr 2103.30**. A ce jour, elles se montent encore à **Fr 30'105.10** avec, en plus, des encaissements à venir pour Fr 1667.20 de la FCJC et 13.76 de l'impôt anticipé.

Rappelons que la cotisation annuelle est toujours de Fr. 50.- et que sur cette somme, nous reversons Fr. 36.- à nos divers organes dirigeants tels la FCJC, Diana Suisse ou Chasse Suisse. Ce sont donc Fr. 14.- seulement par membre qui demeurent dans la caisse de notre section. D'où l'importance de participer prioritairement aux travaux qui nous rapportent des subventions, et c'est la raison pour laquelle je vous invite une fois encore à vous inscrire en nombre pour les journées de Courfaivre, qui sont subventionnées.

#### **4.2-3) Commission de vérification des comptes :**

Jean Aschwanden donne lecture du rapport établi par lui-même et Olivier Maître daté du 3 février dernier qui confirme l'exactitude des chiffres ci-dessus. Il relève également l'excellent travail de notre caissier et demande à l'assemblée d'accepter ces comptes tels que présentés. Les comptes sont alors acceptés à l'unanimité et par acclamation avec les remerciements d'usage à Guy Wolff.

#### 4.4-5) Budget 2009 :

Le budget suivant est présenté à l'assemblée. Il est accepté tel que proposé par le comité sans modification avec une cotisation annuelle inchangée de Fr. 50.- par membre.

<b>Budget 2010</b>		
	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
	Fr.	Fr.
Parc, location et matériel	550.00	
Assurances	700.00	
Assemblée des délégués	500.00	
Matériel de bureau et frais de port	1'500.00	
Frais bancaires	500.00	
Comités, divers, dons	2'000.00	
Cotis. FCJC, Diana CH, Fonds Nature & Env.	7'740.00	
St-Hubert	500.00	
Chalet de Courfaivre	500.00	300.00
Protection	300.00	
Don aux trompes St-Hubert	400.00	
Travaux		5'000.00
Ventes de plaquette du 120ème		20.00
Intérêts		50.00
Cotisations		10'750.00
<b>Bénéfice avant amortissements</b>	<b>930.00</b>	
Report		930.00
Amortissement plaquettes 120ème	1'200.00	
<b>Perte prévue en 2010</b>		<b>270.00</b>

#### 5) Nominations :

##### 5.1 Président :

Le président Bernard Graedel est réélu par acclamation !

##### 5.2 Caissier :

Avant de procéder à la nomination d'un nouveau caissier, notre président tient à rendre hommage à notre caissier démissionnaire, Guy Wolff.

Guy Wolff a été nommé lors de l'assemblée générale du 28 février 1999 tenue au restaurant du Cerf à Develier. A cette époque, Guy assurait déjà partiellement cette charge puisqu'il épaulait Christine Demagistri, démissionnaire.

Durant ses 12 années à la tête de notre trésorerie, Guy a effectué un travail exemplaire, d'une grande qualité mais aussi d'une grande probité. De plus il n'a ménagé ni sa peine, ni son temps pour épauler notre société ou la FCJC lors de manifestations.

Au nom du comité et de l'assemblée, le président exprime un merci tout particulier à ce membre exemplaire en lui remettant une petite attention. Guy est chaleureusement applaudi et remercié par toutes les personnes présentes.

Pour le remplacer, le comité propose Germain Willemin qui a accepté cette charge, ceci malgré ses nombreuses autres occupations, principalement à la tête des sociétés de son village.

Germain est remercié d'accepter cette charge et il est nommé par acclamation.

### **5.3 Secrétaire :**

Louis Schaller accepte de poursuivre sa tâche. Il est nommé par acclamation.

### **5.4 Assesseurs :**

Avant de procéder à la nomination des assesseurs, notre président donne connaissance de la démission du comité de Patrick Sauvain en mai 2009. Celui-ci avait été nommé au comité lors de l'assemblée du 6 juin 2003 tenue au Restaurant de l'Etoile à Courroux. Membre assidu, il ne ménageait pas sa peine principalement en participant activement à toutes nos manifestations. De plus, il assumait la charge et la responsabilité de l'organisation des tirs de chasse.

Patrick étant absent une attention lui sera remise ultérieurement pour le remercier de ces six années passées au comité.

Avant de procéder à la nomination des assesseurs, il est remarqué que notre vice-président, Gilles Chételat quitte la salle en raison des ses implications professionnelles dans l'affaire De Biasio, membre du comité.

Le comité ne propose pas la réélection de Fabrice de Biasio comme assesseur au comité suite au récent jugement pénal le condamnant pour délit de chasse. Celui-ci avait déjà été suspendu par le comité et il n'a pas donné suite dernièrement à une lettre lui demandant sa démission.

Cette proposition est soumise à la décision de l'assemblée qui par vote accepte cette décision du comité à la majorité évidente, sans avis contraire.

Les assesseurs encore au poste, soit : MM. Gilles Chételat, Eric Strahm, Frédéric Buschlen, Christophe Keller et Christophe Montavon sont réélus par acclamation.

Comme aucune autre personne présente dans la salle et aucun autre membre contacté par le président ou par des membres du comité n'est intéressé à faire partie du comité, celui-ci comptera dorénavant 8 membres au lieu de 11

Néanmoins, la porte reste grande ouverte à toute candidature !

### **5.5 Vérificateurs des comptes :**

Jean Aschwanden ne désire pas accomplir un second mandat. Il est remercié par applaudissements pour les services rendus.

Amaury Boillat et Olivier Maître sont nommés vérificateurs pour les deux années prochaines.

J.-François Lovis fonctionnera comme suppléant.

## **6) Admissions & démissions :**

Les sept personnes suivantes ont demandé leur adhésion à notre société. Toutes sont acceptées par acclamation. Il s'agit de :

MM.

HENNET ANDRE DE COURRENDLIN

KOLLER CHRISTOPHE DE CORBAN

KOLLER PETER DE DELEMONT (Candidat chasseur 2ème année)

HAEFELI PETER DE BALSTHAL

SPIES FLORIAN DE EDERSWILER

SPIES MARCEL DE EDERSWILER

ALLEMANN YVAN DE COURRENDLIN (Candidat chasseur 2ème année)

Nous leur souhaitons une très cordiale bienvenue et beaucoup de plaisir dans la pratique de la chasse.

Durant l'année, nous avons enregistré les démissions suivantes :

MM.

SAUCY DAVID DE DELEMONT (n'est plus domicilié dans le canton)

SCHALLER LEON DE COURTETELLE (raison d'âge)

GROSSENBACHER ANDRE DE PLEIGNE (raison d'âge)

WILLEMIN JEAN DE SAULCY (raison d'âge)

L'assemblée prend acte et accepte ces démissions.

Suite à ces changements, l'effectif de notre société est à ce jour de : **231 membres.**

**7) Discussion et décisions sur les nouvelles propositions pour le règlement sur l'exercice de la chasse 2010-2011 :**

<b>PROPOSITIONS DES MEMBRES</b>	<b>DISCUSSION &amp; DECISION ASSEMBLEE 5.02.2010</b>
<p><b>Art. 2</b> Nouveau permis bécasse offrant la possibilité de chasser <b><u>avec un chien d'arrêt,</u></b> la bécasse tous les jours du 15.09. au 15.12 (FCJC) ;</p> <p style="text-align: center;"><i>Acceptée par la FCJC</i></p>	<p>M.-Claire Hulmann pense que la période est trop longue et se fait des soucis pour les nombreuses voitures qui vont se trouver en forêt. Gérald Jecker souligne aussi que la période est trop longue. Paul Galeuchet veut que l'on puisse procéder aux essais de chiens pendant cette période.</p> <p style="text-align: center;"><b>Au vote : accepté à la majorité évidente</b></p>
<p><b>Art. 11</b> Repousser la chasse du lièvre à la première quinzaine de novembre (Mike Jeannotat) ;</p> <p style="text-align: center;"><i>Refusée par la FCJC</i></p>	<p style="text-align: center;"><b>Au vote : refusé à la majorité évidente</b></p>
<p><b>Art.12</b> Alinéa 2 – autoriser la chasse aux sangliers 4 jours par semaine dont obligatoirement un samedi (FCJC) ;</p> <p style="text-align: center;"><i>Acceptée par la FCJC</i></p>	<p style="text-align: center;"><b>Au vote : accepté à l'unanimité</b></p>
<p><b>Art. 13</b> Réintroduire l'affût du matin en dehors des forêts, une heure avant le lever du soleil durant la chasse d'automne - à condition que le chasseur <b>reste sur place</b> pour la suite de la chasse (Ajoie et Ch. Keller) ;</p> <p style="text-align: center;"><i>Accepté par la FCJC</i></p> <p>Réintroduire l'affût sur les étangs ouverts aux canards (Christophe Keller) ; <i>Refusé par la FCJC</i></p>	<p>Roland Willemin pense que c'est assez compliqué et qu'il faut refuser cette proposition. Pierre Voyame souhaite connaître les positions de la FCJC et du comité. Réponse : les deux acceptent. Pour J.-Claude Guerdat une heure avant le lever du soleil et une heure avant l'éphéméride : c'est la même chose !</p> <p style="text-align: center;"><b>Au vote : accepté à la majorité évidente</b></p> <p>Bernard Graedel souligne que cet affût du soir sur des sites agréables peut occasionner des conflits entre promeneurs et chasseurs !</p> <p style="text-align: center;"><b>Au vote : refusé à la majorité évidente</b></p>
<p><b>Art 18</b> Abandon des postes de contrôle, le chasseur étant responsable du contrôle de son gibier. Toutefois tous les 5 ans, la présentation de tous les gibiers, à des fins statistiques, sera obligatoire (FCJC) ;</p> <p style="text-align: center;"><i>Acceptée par la FCJC</i></p>	<p>Bernard Graedel n'est pas pour cet abandon des postes de contrôle pour les raisons suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les dispositions d'application ne sont pas connues.</li> <li>- Le contrôle du gibier fait partie intégrante de l'action de chasse.</li> <li>- On perd les statistiques</li> </ul> <p>Etienne Dobler informe l'assemblée sur les points importants de cet article :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le chasseur effectue déjà le contrôle aujourd'hui en remplissant sa feuille et en boutonnant son gibier. Il ne devra donc que valider son contrôle.</li> </ul>

<p>Allègement du contrôle d'un chevreuil adulte. Le contrôle d'un chevreuil adulte est effectué par le chasseur lui-même (Gérard et Raoul Sautebin) ;</p> <p>Laisser une demi-heure de battement dès la fin de la journée de chasse au début du contrôle du gibier ceci afin de faciliter le déplacement des responsables au contrôle du gibier (Diana Porrentruy) ;</p> <p>Revenir à des heures fixes au contrôle du gibier tiré. Les deux premières semaines du mois d'octobre: contrôle de 18H45 à 19H45 Ensuite et jusqu'au retour de l'heure d'hiver : contrôle de 18H30 à 19H30 Après et jusqu' à fin novembre : Contrôle de 17H30 à 18H30 (Germain Willemin)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Dans les cantons où les contrôles se font par le chasseur, on n'a pas constaté de dégradation de la situation.</li> <li>- Part du principe que 90% des chasseurs chassent correctement. Il y a un petit pourcentage de tricheurs et le fait de présenter son gibier à un poste de contrôle ne résout pas le problème !</li> <li>- Une seule donnée pose problème : le poids !</li> <li>- Tous les cinq ans on organisera un contrôle pour établir des statistiques correctes.</li> <li>- Au niveau des prélèvements les chiffres annuels seront connus.</li> <li>- Ce projet est basé sur la <u>responsabilisation</u> du chasseur !</li> <li>- Si le projet est accepté, promet que la FCJC discutera des modalités d'application avec l'ENV et organisera des séances d'information pour les chasseurs avant le début de la prochaine saison.</li> </ul> <p>Jean Aschwanden voit un problème en ce qui concerne la gestion des trophées. Guy Seuret ne peut accepter cet article car les dispositions ne sont pas connues. Il voit aussi un problème avec les corrections qui sont effectuées sur le carnet lors des contrôles et dit encore qu'on ne doit pas prendre en exemple les autres cantons. Gérald Jecker pose le problème des balances. Qui est certain que sa balance indique le poids réel ? Gérard Sautebin souligne qu'il faut absolument faire confiance au chasseur et accepter cet article.</p> <p style="text-align: center;"><b>Au vote : accepté à la majorité évidente</b></p> <p><b>Au vote : accepté à la majorité évidente en cas de refus au niveau cantonal de l'alinéa précédent.</b></p> <p style="text-align: center;"><b>Au vote : accepté à la majorité évidente en cas de refus au niveau cantonal des deux alinéas précédents.</b></p> <p><b>Au vote : accepté à la majorité évidente en cas de refus de la suppression des contrôles au niveau cantonal. (à adapter aussi selon l'acceptation ou le refus de l'alinéa précédent)</b></p>
<p><b>Art. 19d</b> Pour le tir des carnassiers, corneilles et cormorans, les calibres à partir de la puissance du 22 Hornet, mais inférieurs à 1500 joules à 100m, soient autorisés (Marc Braillard)</p> <p style="text-align: center;"><i>Acceptée par la FCJC</i></p>	<p style="text-align: center;"><b>Au vote : accepté à l'unanimité</b></p>
<p><b>Art. 27</b> Autoriser le tir de compensation pour le lièvre (FCJC) ;</p> <p style="text-align: center;"><i>Acceptée par la FCJC</i></p>	<p style="text-align: center;"><b>Au vote : accepté à l'unanimité</b></p>

<p><b>Art. 33</b> Offrir cette autorisation aux candidats chasseurs (comprise dans la finance d'inscription) (Nicolas Jolidon)</p> <p><i>Acceptée par la FCJC</i></p>	<p><b>Au vote : accepté tacitement</b></p>
<p><b>Art. 34</b> Maintien du plan de chasse tel que prévu à cet article. (FCJC)</p> <p><i>Acceptée par la FCJC</i></p> <p>Trois chevreuils au plan de chasse – remplacement du chevillard à 7kg en octobre et 9kg en novembre (Raphaël Bürki et son groupe) ; <i>Refusée par la FCJC</i></p> <p>Deux chevreuils au plan de chasse (Gilbert Boillat) ; <i>Refusée par la FCJC</i></p>	<p><b>Au vote : accepté à la majorité évidente</b></p> <p><b>Au vote : refusé à la majorité évidente</b></p>
<p><b>Art. 38</b> Le tir du lièvre devrait se faire en plaine et abandonner le tir de ce gibier en forêt, ceci afin d'éviter son braconnage en véhicule (Diana Porrentruy) ; <i>Refusée par la FCJC</i></p>	<p><b>Au vote : refusé à la majorité évidente</b></p>
<p><b>Art. 44</b> Chaque chasseur reçoit 10 pts. Nombre de points attribués :</p> <p>a) sanglier → 45 kg = 2 pts b) sanglier mâle pesant plus de 45 kg = 5pts c) sanglier femelle pesant plus de 45 kg = 10 pts</p> <p>Maintien de la compensation en chasse d'automne et en battue <i>Acceptée par la FCJC</i></p> <p>10 points par chasseur (Raphaël Bürki et son groupe) <i>Acceptée par la FCJC</i></p> <p>Suppression du permis à point (Gilbert Boillat) ; <i>Refusée par la FCJC</i></p>	<p><b>Au vote : accepté à la majorité évidente</b></p> <p><b>Au vote : refusé à la majorité évidente</b></p>
<p><b>Art. 46</b> Autoriser les chasseurs du permis B de chasser le renard en traque lorsqu'il n'y a pas de sangliers dans la traque et ceci sous le contrôle et la responsabilité du chef de chasse (Diana Porrentruy) ; <i>Refusée par la FCJC</i></p>	<p><b>Au vote : refusé à la majorité évidente</b></p>
<p><b>Art. 60</b> Supprimer en totalité ou en partie les refuges pour le lièvre (FCJC) ; <i>Acceptée par la FCJC</i></p>	<p><b>Au vote : accepté à la majorité évidente</b></p>
<p>HR* Attribuer une indemnité de Fr. 5.- pour chaque blaireau tiré. Ceci pour donner un peu de piment pour le tir de ce gibier qui occasionne autant de dégâts que le sanglier. Le blaireau tué devait être présenté à un garde faune ou GFA (Diana Porrentruy) ; <i>Refusée par la FCJC</i></p>	<p><b>Au vote : refusé à la majorité évidente</b></p>

HR Pour l'obtention du permis de chasse du lièvre, suppression du système de tirage au sort individuel pour instaurer un tournus entre les chasseurs (Diana Franches-Montagnes); <i>Acceptée par la FCJC</i>	<b>Au vote : accepté à la majorité évidente</b>
HR Intégrer les éphémérides ainsi que les heures de contrôle du gibier tiré à l'ordonnance (Germain Willemin); <i>Refusée par la FCJC</i>	<b>Au vote : accepté à l'unanimité</b>
HR Revenir à une ordonnance annuelle (Germain Willemin); <i>Refusée par la FCJC</i>	<b>Au vote : refusé à la majorité évidente</b>
HR Réintroduire la vignette automobile pour l'exercice de la chasse (Damien Gunzinger) <i>Acceptée par la FCJC</i>	Damien Gunzinger précise que sa demande est faite dans le but d'identifier les voitures lorsqu'on veut se rendre à l'affût et qu'une voiture stationne dans les environs. <b>Au vote : accepté à la majorité</b>
HR Information sur l'éventualité de la création de places de parc par secteur.	<b>Au vote : refusé à la majorité évidente</b>

#### 8) **Nomination des délégués à l'assemblée FCJC – 13 mars 2010 – Cornol :**

Les membres suivants sont désignés en tant que délégués de notre section lors de l'assemblée susmentionnée :

M.-Claire Hulmann	Pierre Voyame	René Odiet	John Messerli
Germain Willemin	Christophe Montavon	Pierre Willemin	Nicolas Ludwig
Gilles Chételat	Christophe Keller	J.-Paul Barth	Jacky Guerdat
Eric Strahm	Frédéric Bueschlen	Gérald Jecker	

Remplaçants: Gérald Füeg et Raphaël Coullery

#### 9) **Informations diverses :**

Le président informe l'assemblée que nos membres doivent faire un effort particulier pour participer aux deux journées de travail de Courfivre, les 6 et 20 mars prochains. Ces travaux entrent dans le cadre des compensations N16 et sont bien rétribués financièrement.

#### 10) **Divers – parole à l'assemblée :**

Roland Willemin déplore les kilomètres de barbelés qui barrent nos pâturages et forêts et surtout les restes qui traînent en forêt.

Pierre Willemin est d'accord que l'on accorde des montants pour les dégâts aux cultures mais estime que l'on ne devrait pas rembourser les frais occasionnés par le gibier dans les pâturages.

Bernard Graedel lui rappelle que la loi existe et que le paysan qui rebouche un trou dans ses herbages touche Fr. 1.30 par trou. Si ce travail est réalisé par les chasseurs, ceux-ci perçoivent Fr. 0.65 par trou rebouché. Cet argent va alors à la société qui le ristourne intégralement au chef de chasse concerné des différents secteurs de traque. Cette année, ce sont au total **Fr. 9'090.-** qui ont été ristournés aux 3 différents secteurs de traque de notre district.

La parole n'étant plus demandée, le président remercie encore les membres présents et lève l'assemblée à 22.30 heures

Le président :

B. Graedel

Le secrétaire :

L. Schaller